

Formulaire de demande d'adhésion comme membre professionnel

1. Types de demande et tarifs

Cochez le type de demande appropriée à votre situation	Tarifs *	Documents à joindre à la demande
<input type="checkbox"/> Il s'agit d'une première demande d'adhésion.	125 \$	Formulaire dûment rempli et signé, <i>curriculum vitae artistique</i> , copie de deux contrats avec un diffuseur et dossier de presse.
<input type="checkbox"/> Je suis membre associé en règle et je demande la réévaluation de mon statut.	NA	Formulaire dûment rempli et signé, <i>curriculum vitae artistique</i> et dossier de presse.

*Les frais d'adhésion annuels sont de 100 \$. Un montant de 25 \$ est exigé pour l'évaluation par le Comité d'admissibilité du RAAV.

2. Identification

Mme M.

Nom _____ Prénom _____

Adresse de correspondance - les artistes doivent résider au Québec et fournir leur adresse de domicile comme adresse de correspondance.

Adresse _____

Ville _____ Province _____

Code postal _____ Région administrative _____

Communication

No. tél. principal _____ Autre no.de tél. _____

Courriel _____

Site Internet _____

3. Renseignements complémentaires

Langue principale : Français Anglais Autre, précisez : _____

Nom d'artiste / nom du collectif / raison sociale (si différent) : _____

Ce nom est-il enregistré ? Oui Non

S'il s'agit d'un collectif, indiquez les noms des artistes qui le composent : _____

Citoyenneté canadienne Oui Non

Si non, êtes-vous résident-e permanent ? Oui Non

Date de naissance (jj/mm/année) : _____ Pays de naissance : _____

4. Domaine et disciplines

Quel est votre domaine principal de création en arts visuels ?

- Pictorialité (art numérique, dessin, estampe, gravure, peinture, photographie, et toutes pratiques de même nature)
- Spatialité (arts textiles, installation, land art, sculpture, et toutes pratiques de même nature.)
- Temporalité (art médiatique, performance, vidéo d'art, et toutes pratiques de même nature)

Quelle (s) discipline (s) principale (s) pratiquez-vous? - cochez-en plusieurs si nécessaire.

- | | | | |
|--|---|--|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Action, intervention et processus | <input type="checkbox"/> Fresque et murale | <input type="checkbox"/> Média électronique et numérique | <input type="checkbox"/> Photographie |
| <input type="checkbox"/> Arts de la fibre | <input type="checkbox"/> Illustration | <input type="checkbox"/> Peinture | <input type="checkbox"/> Sculpture |
| <input type="checkbox"/> Dessin | <input type="checkbox"/> Installation | <input type="checkbox"/> Performance | <input type="checkbox"/> Vidéo d'art |
| <input type="checkbox"/> Estampe | <input type="checkbox"/> Autres, précisez : | _____ | |

5. Profil de carrière

Depuis combien d'années pratiquez-vous les arts visuels dans un contexte professionnel ? _____

Votre pratique en arts visuels est-elle une deuxième carrière ?

- Oui Non

Avez-vous un atelier de création ailleurs qu'au domicile ?

- Oui Non

Si oui, depuis combien d'années ? _____

Etes-vous représenté-e par une galerie ou un agent ?

- Oui Non

Si oui, indiquez les noms et coordonnées. _____

Avez-vous réalisé une ou des œuvres d'intégration des arts à l'architecture (art public) ?

- Oui Non

Si oui, indiquez lesquelles (2 maximum) :

LIEU D'INTERVENTION	PROPRIÉTÉ / COMMANDE	VILLE	ANNÉE

Votre pratique artistique est-elle une pratique d'action/intervention ?

- Oui Non

Si oui, donnez un ou deux exemples de projets que vous avez mis en œuvre dans la communauté :

DESCRIPTION DU PROJET	VILLE	ANNÉE

Est-ce que certaines de vos œuvres font partie de collections publiques ?

- Oui Non

Si oui, indiquez lesquelles (2 maximum) : _____

S'il y a lieu, veuillez indiquer les bourses ou subventions obtenues en arts visuels (ex. CALQ, SODEC, CAC, etc.) (2 maximum).

NOM DE LA BOURSE OU DE LA SUBVENTION	ORGANISME	ANNÉE

Avez-vous des revenus provenant de votre pratique artistique (vente ou location d'œuvres, enseignement, animation d'ateliers, participation à des jurys) ? Oui Non

Si oui, veuillez indiquer les sources de revenu ainsi que le montant approximatif annuel.

S'il y a lieu, veuillez indiquer les prix ou mentions obtenues en arts visuels. Les nominations à un jury ou à un comité de pairs peuvent être listées (3 maximum).

NOM DU PRIX OU DE LA MENTION	ORGANISME	ANNÉE

6. Formation en arts visuels

Avez-vous obtenu un diplôme en arts visuels ? Oui Non

Si oui, indiquez le dernier diplôme obtenu (titre, année, établissement) : _____

Avez-vous suivi des stages d'apprentissage auprès d'artistes reconnus ou été accueilli-e dans une résidence d'artistes ? Oui Non

Si oui, indiquez lesquelles (3 maximum) : _____

Avez-vous suivi des cours offerts par le RAAV dans le cadre de la formation continue ? Oui Non

7. Activités de diffusion

Énumérez les expositions solos les plus importantes que vous avez réalisées (3 maximum).

TITRE DE L'EXPOSITION	NOM DU DIFFUSEUR	VILLE	ANNÉE

Énumérez les expositions collectives les plus importantes auxquelles vous avez participé (3 maximum).

TITRE DE L'EXPOSITION	NOM DU DIFFUSEUR	VILLE	ANNÉE

Énumérez les événements les plus importants auxquels vous avez participé (symposium, biennale, etc.) (3 maximum).

NOM DE L'ÉVÉNEMENT	VILLE	ANNÉE

8. Déclaration personnelle

- > Je me déclare « artiste professionnel » en arts visuels.
- > Je comprends que je deviens membre du RAAV afin de donner les moyens à mon association professionnelle de me défendre, de me représenter, de promouvoir mes intérêts économiques, sociaux, moraux et professionnels dans le cadre de ses activités générales de promotion et de défense des intérêts collectifs des artistes en arts visuels du Québec.
- > Je déclare avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent et être domicilié au Québec depuis au moins douze (12) mois.
- > Je déclare pouvoir prouver que ma production en arts visuels est une production d'œuvres originales de recherche ou d'expression, uniques ou d'un nombre limité d'exemplaires.
- > Je certifie, en toute bonne foi, que les renseignements inscrits dans mon *curriculum vitae* et les documents annexés sont véridiques et complets.
- > Je comprends que les membres du jury de pairs qui constitue le comité d'admissibilité n'auront en leur possession que les renseignements que je leur aurai fournis.
- > Je comprends que si je n'ai pas présenté un dossier complet au comité d'admissibilité, une demande de réévaluation ne peut se faire qu'une seule fois par année.
- > Je comprends que si ma demande n'est pas acceptée dans la catégorie « professionnelle », le comité m'accordera automatiquement le statut d'« associé ».
- > Je m'engage à payer la cotisation au RAAV à chaque année, tel que stipulé dans ses Règlements généraux.
- > J'accepte de me conformer sans réserve à la procédure d'admissibilité des membres du RAAV.

9. Signature de la demande

Signature du demandeur

Date

10. Mode de paiement

Chèque / mandat poste libellé à l'ordre du RAAV

VISA No carte : _____ Code de vérification de la carte : _____
Expiration: _____ (3 chiffres au dos de la carte)

Paypal (paiement sur facturation)

Remplir et poster le Formulaire de demande d'adhésion, accompagné de votre paiement et des documents demandés s'il y a lieu. Les demandes doivent être adressées au RAAV - **2205, rue Parthenais bureau 214** Montréal (Québec) H2K 3T3.

Le Comité d'admissibilité du RAAV peut exiger des documents complémentaires au besoin.

Pour plus de détails, communiquez avec Samar El Chemali au : **514 866-7101, poste 0.**

Réservé à l'administration

Date de réception :

No de membre :

Pense-bête pour une demande d'adhésion comme membre professionnel

Tout artiste qui désire devenir membre professionnel du RAAV, à l'exception des membres professionnels d'illustration Québec, doit présenter une demande au Comité d'admissibilité du RAAV, qu'il s'agisse d'une première demande, d'une évaluation de dossier à la fin des études ou d'une réévaluation pour passer du statut associé au statut professionnel.

Le Comité d'admissibilité évalue le statut professionnel du candidat en se basant sur les critères établis par le RAAV et sur les informations contenues dans le dossier présenté pour analyse.

Le RAAV ne juge ni la valeur esthétique ni le contenu du travail d'un artiste; ceci étant la responsabilité des diffuseurs et des subventionnaires.

Pour devenir membre professionnel du RAAV, tout créateur du domaine des arts visuels doit satisfaire aux conditions suivantes :

- > avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent et être domicilié au Québec depuis au moins douze (12) mois;
- > démontrer qu'il possède au moins deux années de pratique professionnelle reconnue en arts visuels, que ce soit en picturalité (peinture, dessin, photographie, art numérique, arts imprimés, etc.), en spatialité (sculpture, installation, land art, arts textiles, etc.) ou en temporalité (performance, vidéo d'art, arts médiatiques, etc.).

Selon les quatre critères définis dans la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs* (L.R.Q., c.S-32.01), il doit :

- > se déclarer artiste professionnel en arts visuels ;
- > créer des œuvres pour son propre compte ;
- > voir ses œuvres exposées, produites, publiées, représentées en public ou mises en marché par un diffuseur tel que défini à l'article 3 de ladite Loi;
- > recevoir de ses pairs le témoignage qu'ils le tiennent pour un artiste professionnel en arts visuels par des moyens tels qu'un prix, une bourse, une nomination à un jury, la sélection à un événement de diffusion dans un contexte professionnel ou tout autre moyen de même nature.

De plus, le membre artiste professionnel du RAAV, s'engage à :

- > respecter les règles d'éthique de l'Association;
- > acquitter à échéance les cotisations et contributions exigibles;
- > respecter toute autre condition que peut décréter, par résolution ou règlement, le conseil d'administration ou l'assemblée générale des membres.

Le membre professionnel doit accepter le caractère non partisan du RAAV. Il a droit de vote aux assemblées générales et peut être élu au conseil d'administration.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Formulaire rempli et signé
- Curriculum vitae
- Copie de deux contrats avec un diffuseur (un diffuseur professionnel a l'obligation d'établir des contrats avec les artistes)
- Diplôme universitaire pertinent (si applicable)
- Lettre de confirmation de bourses (si applicable)
- Dossier de presse ou cartons d'invitation ou communiqués de presse (3 maximum)
- Paiement

Ne joindre ni document original ni dossier visuel.